

# ASSEMBLEE NATIONALE

6 décembre 2005

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2005 - (n° 2700)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 128

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 9**

**Estat B**

**Titre III**

Travail, santé et cohésion sociale

II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale

Majorer les crédits de ..... 283 000 000 euros.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de majorer les ouvertures de crédits sur le chapitre 39-03 Programme « politiques en faveur de l'inclusion sociale », permettant ainsi aux titulaires du revenu minimum d'insertion de pouvoir bénéficier de la prime de Noël.

Cette ouverture est gagée par des annulations à due concurrence sur les crédits de la section « emploi et travail ».